

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2009

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers de votants : 17

Date de la convocation : 5 novembre 2009  
Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2009

L'an deux mil neuf, le douze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur André BLANCHARD, Maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, RUELLAN Jean-Claude, BESSIN Pascal, BARBY Éric, MASSON Jean-Paul, RÉGEARD Loïc, CROQUISON Sébastien, SAUVEUR Patrice ; Mmes ROZE Marie-Paule, NIVOL Nadine, GASCOIN Laurence, HOUIT Yolande et GRIMBELLE Hélène.

Absents excusés : MM. GLORY Georges, LEFEUVRE André, MONTIGNÉ Claude (procuration donnée à M. MASSON Jean-Paul), de LORGERIL Olivier (procuration donnée à M. BLANCHARD André) et BEDEL Didier (procuration donnée à M. RÉGEARD Loïc).

Un scrutin a eu lieu ; M. Sébastien CROQUISON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2009

M. André BLANCHARD soumet au Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2009. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### N°82-2009 MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : FUTURE MAISON MÉDICALE

Reprenant la délibération n°73-2009 portant sur la réhabilitation du bâtiment des services techniques, sis Cours Nogues, incendié le 4 avril dernier,

M. le Maire présente les candidatures en vue de la maîtrise d'œuvre du projet susnommé.

La surface hors-œuvre du bâtiment est de 122 m<sup>2</sup> et la surface hors-œuvre du projet (2 niveaux) est de 244 m<sup>2</sup>. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 252 540 € HT.

Après consultation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **RETIENT** la proposition de l'Atelier du Canal pour la maîtrise d'œuvre du bâtiment destiné à accueillir la future maison médicale. Le taux des honoraires est de 8.5 % soit 21 465.90 € HT. Cette proposition inclut la mission du bureau d'études techniques (BEC) pour les lots fluides.
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense en section d'investissement au budget d'investissement – exercice 2010.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier, et notamment l'acte d'engagement de maîtrise d'œuvre.

### N°83-2009 FOURNITURE MEUBLE CHAUD – CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire fait part au Conseil municipal des difficultés rencontrées par la cuisinière pour maintenir au chaud les mets concoctés. Jusqu'à présent, elle utilise le four à vapeur. Elle ne peut donc préparer des entrées chaudes simultanément. La solution est d'acquérir un meuble dédié à cet effet. Il pourrait être installé sous le plan de travail existant.

Parallèlement, M. le Maire remarque quelques dysfonctionnements au sein du restaurant scolaire.

Les piètements du lave vaisselle ne répondent plus aux normes sanitaires et l'évacuation des vapeurs du four est inadaptée.

La société OUEST THERMIC nous propose le devis suivant :

- Fourniture d'un meuble chaud
- Modification des piètements de la table du lave vaisselle
- Fourniture d'un déflecteur des buées du four mixte

L'ensemble posé et mis en service s'élève à 2 950 € HT soit 3 528.20 € TTC.

Après consultation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **ACCEPTÉ** la proposition de la société OUEST THERMIC pour un montant de 2 950 € HT.
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense en section d'investissement au budget d'investissement – exercice 2010.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier.

### N°84-2009 DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

- **VALIDATION DES ANNEXES 1 ET 2 DU CCTP PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ERP**
- **SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoit la réalisation de plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics par les maires, ou présidents d'EPCI de 5000 habitants et plus, ceci pour le 22 décembre 2009.

Le décret du 17 mai 2006 instaure l'obligation de procéder à un diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>e</sup> catégorie, par les administrations ou exploitants concernés, pour le 31 décembre 2010. La mise en accessibilité des ERP existants devra s'effectuer avant le 31 décembre 2014.

Lors de sa réunion du 30 avril 2009, le Conseil Communautaire a opté à l'unanimité pour que soient lancées conjointement les 2 études (diagnostic des espaces publics et de la voirie, et diagnostic des ERP), dans le cadre d'un **groupement de commande**. Le groupement de commande est un groupement momentané d'acheteurs publics, formé pour une opération déterminée sur une durée limitée : celle de la passation et de l'exécution du marché.

Le groupement de commande fait l'objet d'une **convention constitutive** définissant les modalités de fonctionnement du groupement. Cette convention désigne un des membres du groupement comme coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants. Selon les termes de la délibération du 30 avril 2009, le coordonnateur de ce groupement de commande est la Communauté de Communes.

La convention constitutive est passée en une fois pour les communes adhérentes et débouche sur la sélection d'un titulaire unique ayant ensuite un marché avec chaque membre du groupement. Ce marché est donc propre à la commune, selon les besoins définis préalablement à la passation de la commande. Le coût de la prestation est réparti entre chaque commune.

Les avantages du groupement de commande :

- Faciliter la mutualisation des procédures de marché
- Contribuer à la réalisation d'économies d'échelles

- Désigner un titulaire du marché unique pour l'ensemble des communes, assurant ainsi une homogénéité dans le traitement des chaînes de déplacements et d'aménagement de l'espace public, à l'échelle intercommunale, et moins de difficultés pour les petites communes en terme de procédure de passation de marché et de suivi d'exécution.

**Dans le cas du groupement de commande** établi pour la réalisation du diagnostic des espaces publics et de la voirie et du diagnostic des ERP, chaque commune ainsi que la communauté de communes prend en charge le diagnostic, le plan de mise en accessibilité et le diagnostic des ERP la concernant, au vu des critères suivants :

- o Nombre de kilomètres linéaires de cheminement structurant
- o Nombre d'ERP communaux ou intercommunaux avec classification et surface.

Ont été réalisés par commune, conjointement avec les élus référents désignés par les Conseils Municipaux, un repérage des itinéraires piétonniers structurants, ainsi qu'une liste des Etablissements Recevant du Public communaux. Ces documents seront intégrés au CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) lors de la consultation des bureaux d'études.

Afin de procéder au lancement de cette consultation dans les meilleurs délais, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **VALIDE** l'itinéraire de cheminement piétonnier et le tableau de recueil d'informations pour l'élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics : annexe 1 du CCTP
- **VALIDE** la liste des ERP publics communaux à diagnostiquer : l'annexe 2 du CCTP.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la convention de groupement de commande pour la réalisation du diagnostic des espaces publics et de la voirie, et du diagnostic des ERP communaux

### **N°85-2009 ACQUISITION BROSSE DÉSHERBEUSE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a validé son plan de désherbage le 5 juin 2008 (délibération n°66-2008).

A ce titre, il convient de trouver des solutions alternatives aux traitements phytosanitaires, pratiqués auparavant.

Un certain nombre d'équipements a fait l'objet de démonstration auprès des services techniques et des élus référents.

Après consultation et négociation auprès de plusieurs établissements,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise JARDIMAN de Pacé pour l'acquisition d'une brosse balayeuse (porte outils kersten de 13 cv) pour les services techniques communaux ;
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense dont le montant est fixé à 8 300 € HT soit 9 926.80 € TTC en section d'investissement – budget communal 2009 ;
- **SOLLICITE** pour cet achat alternatif une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Travaux**

- Pose d'un abri bus au lieu-dit « La Barre du Leix »
- Réfection de la canalisation d'eau potable au terrain des sports
- Ateliers municipaux : achèvement prévu fin novembre 2009
  
- Bibliothèque :
  - **Travaux en cours**
  - **Emploi :**

La subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) était conditionnée à la création d'un poste d'agent du patrimoine (recommandation d'un  $\frac{3}{4}$  temps pour une commune de moins de 2 000 habitants). M. le Maire rappelle que le bénévolat a ses limites. Il faut naturellement une dynamique impulsée par un professionnel.

La question de la mutualisation des équipements entre communes est posée. Une participation de celles-ci au financement de cet emploi à temps complet pourrait être une solution. En échange, les communes partenaires auraient un accès privilégié aux services de notre bibliothèque (prêt des ouvrages, animations pour les plus petits, échange avec les groupes scolaires selon les thèmes demandés par les enseignants). Une rencontre est prévue le 25 novembre prochain avec les élus de Plesder et de Trévérien.

### **b) Commission site internet**

La commission composée d'Hélène Grimbelle, Éric Barby, Loïc Régeard et de Sébastien Croquison se réunira le jeudi 19 novembre prochain à 19 heures.

### **c) Dates à retenir**

- Marché de Noël : vendredi 18 décembre 2009
- Distribution des colis : samedi 19 décembre 2009
- Vœux du Maire : samedi 16 janvier 2010 à 11 heures – salle multifonction.

**Affichage du compte-rendu le 20 novembre 2009.**

**Vu, Le Maire,  
M. André BLANCHARD**